



Règlement intérieur :

-Inscription :

Les cours hebdomadaires sont dispensés de septembre à juin. Le prix des cotisations est calculé sur 10 mois et tient compte des vacances scolaires et des jours fériés.

L'école est fermée en périodes de vacances scolaires (zone B) et certains jours fériés (qui vous seront communiqués en cours d'année). Des stages, en sus, et facultatifs pourront être proposés durant ces périodes.

L'équipe pédagogique est seule compétente à décider du niveau dans lequel l'élève sera le plus à même d'évoluer, la participation aux concours et spectacles éventuels, ainsi que de la distribution des ballets et des rôles.

-Paiements :

Un cours d'essai est offert.

La cotisation annuelle est à payer d'avance (avec échelonnement des encaissements possible). La cotisation n'est pas remboursable, sauf sur présentation d'un certificat médical (au prorata des cours déjà pris et tout mois commencé sera dû dans sa totalité). L'adhésion ne sera en aucun cas remboursable.

- Consignes pendant les cours :

L'accès aux vestiaires (à l'exception des parents du niveau Eveil) et au studio de danse est exclusivement réservé aux élèves et professeurs .

En cas de perte ou de vol, LSND Danse ne pourra être tenu responsable. Les accompagnants ont la responsabilité des enfants en dehors des heures de cours.

Les élèves arrivent 10 minutes en avance pour être prêts pour le début du cours.

Le respect absolu des règles établies au sein du Mas de Ste Marguerite devra être observé, ainsi que sa propreté.

Dans un souci de confort, d'esthétique et d'égalité, une tenue est imposée. (Partenariat avec Decathlon).

Les élèves s'engagent à adopter la tenue réglementaire, propre et marquée au nom de l'élève.

Les élèves doivent se présenter coiffés en chignon (ou visage dégagé pour cheveux très courts).

Le port de bijoux, montres est interdit pendant les cours. L'association ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol.

Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours.

L'inscription au sein de l'établissement et le suivi des cours supposent le respect et la courtoisie des élèves et des parents entre eux et vis-à-vis de l'équipe. Des attitudes irrespectueuses ou basées sur l'exclusion de l'autre ne pourront être tolérées.

-Absence et Présence :

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Les éventuelles absences seront justifiées et le professeur prévenu (par mails, sms, appel). En aucun cas les absences ne seront déduites ni remboursées.

- Gala :

LSND Danse organise un spectacle de fin d'année. La date et le lieu de cette manifestation seront communiqués à la fin du premier trimestre. Une fois les dates de la répétition générale et du gala connues, il sera demandé aux élèves et à leurs parents de se prononcer clairement sur leur participation ou non et de s'y tenir. La répétition générale est obligatoire et plus de deux absences aux répétitions entraîneront une annulation de la participation de l'élève au gala. La représentation du gala sera payante y compris pour les familles et une participation financière en fonction du nombre de tableaux dansés sera demandée pour les costumes de scène qui seront gardés par les élèves.

D'autres spectacles et manifestations pourront être organisés durant l'année.

-Droit à l'image :

LSND Danse se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communications et de publicité sur tout support que ce soit concernant l'image de l'école.

-Manquement au présent règlement :

Procéder à une inscription vaut acceptation du règlement intérieur. Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit. Le présent règlement est révisable tous les ans.

La signature de la fiche d'inscription vaut acceptation du présent règlement.

.